



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)



Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et
Développement
(J_GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N °2, décembre 2021

Volume 2

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE

Rédacteur en Chef : Dr (MC) Bernard FANGNON

Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)

SINSIN Brice (UAC, Bénin)

ZOUNGRANA T. Pierre, Université de
Ouagadougou, (Burkina Faso)

AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)

AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin)

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)

TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)

KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB,
Côte d'Ivoire)

GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC,
Bénin)

OFOUEME-BERTON Yolande (UMN,
Congo)

CHOPLIN Armelle (Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, France)

SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)

VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)

TCHAMIE Thiou Komlan, Université de
Lomé (Togo)

SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta
Diop (Sénégal)

OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin)

HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)

KOLA Edinam (UL, Bénin)

CLEDJO Placide (UAC, Bénin)

CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon
(France)

OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)

ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)

GONZALLO Germain (UAC, Bénin)

KAMAGATE Bamory, Université Abobo-
Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)

KAUDJHIS ASSI-Joseph Université
Alassane OUATARA (Côte d'Ivoire)

YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka
(UAC, Bénin)

HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin)

BABATOUNDE Séverin (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME George (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N^o 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE

N°	TITRES	Pages
1	GBEROU séni^{1*}, TOKO IMOROU Ismaïla¹, AROUNA Ousséni^{1,2}, SABI LOLO ILOU Bernadette¹, TOKO ISSIAKA Nourou¹ : <i>Services écosystémiques des aires de conservation de la biodiversité et leurs périphéries au nord-bénin dans les communes de sinende et ouassa-pehunco</i>	5-21
2	ADELAKOUN Jean Raphael¹, VISSOH Sylvain^{1, 3}, SEYDOU Waïdi^{1, 2} YABI Ibouaïma^{1, 2} : <i>Dynamique foncière et ses implications sur la maîtrise du territoire dans le département du Plateau</i>	22-31
3	MENGHO EZONE Mauricette Tina¹, BERTON-OFOUEME Yolande² : <i>Mutations de l'habitat rural en milieu forestier dans la Sangha (République du Congo)</i>	32-44
4	AG AHMED Elmahmoud¹, AZIHOU Akomian Fortuné², SANOGO Mamoutou², TOYI Mireille Scholastique², SAMAKE Sagaba², DIALLO Hady², YATTARA Elmouloud¹ & SINSIN Brice¹ : <i>Mécanismes de génération de revenus dans la réserve de biosphère de la boucle du Baoule au Mali</i>	45-60
5	BOKO Nouvewa Patrice Maximilien, SOUDO T. Marius, AZONHE Thierry Herve S. Nicephore & HOUSSOU Christophe Segbe : <i>Rythme climatique et pathologie dans l'arrondissement de Sèmè- Podji (Bénin, Afrique de l'Ouest)</i>	61-78
6	KONAN Aya Suzanne : <i>La gare sitarail, pôle de distribution des produits dérivés du manioc vers le Burkina-Faso</i>	79-90
7	OGOUWALE Romaric : <i>Impacts des activités socio-économiques sur l'environnement de la lagune côtière (secteur Togbin- Avlékété) au sud du Bénin</i>	91-100
8	KONE Basoma¹, SILUE katienefowa Adèle² : <i>Développement de la plantation d'anacardier et sécurité alimentaire dans la Sous-Préfecture de Sediogo, (nord de la Côte- d'Ivoire)</i>	101-113
9	WOKOU Cossi Guy : <i>Les Plans Fonciers Ruraux (PFR) : Une alternative de sécurisation des terres agricoles face aux contraintes socio-climatiques a Agbangnizoun dans le département du Zou au Bénin</i>	114-124
10	AROUNA Ousséni : <i>Analyse spatiale de l'accaparement des terres au Sud-Bénin</i>	125-139
11	KOUADIO Anne Marilyse¹, M'BRA Koffi Claude² : <i>Effets transformateurs et perturbateurs de l'orpaillage illicite sur l'espace de Bocanda-Côte- d'Ivoire</i>	140-155
12	GBAGUIDI Ruben S. Joël *, CLEDJO Placide F. G. A. : <i>Vulnérabilité de la production agricole aux événements climatiques extrêmes en région Agonlin</i>	156-167
13	SOUMAHORO Manlé, YAO Kouadio Marcel, SARAKA Kouamé Alain, DJAKO Arsène : <i>Accès au foncier et développement de l'hévéaculture dans la Sous-Préfecture d'Ettrokro (centre-est de la Côte- d'Ivoire)</i>	168-181

14	DAKOU Bio Sylvestre, YEHOUEYOU Comlan Constant, et FANGNON Bernard : <i>Incidences des systèmes de culture sur la production vivrière dans la dépression d'Issaba (Sud-Est du Bénin)</i>	182-196
15	PARAPE OTO ISSA Abdou-Raouf, ASSOUNI Janvier, DAKO KPACHA Sabine Mètohué, KISSIRA Aboubakar : <i>Stratégies d'adaptation des producteurs pour une culture cotonnière réduisant les risques liés à la production du coton dans la commune de Banikoara, Bénin</i>	197-208
16	KOUAKOU KONAN Bienvenue Marcos, KOFFI Simplicie Yao : <i>Effets de la dynamique spatiale des plantations de manguiers sur les cultures vivrières à Sinématiali, nord de la Côte d'Ivoire</i>	209-222
17	KONLANI Nayondjoa : <i>Production de la fumure animale et gestion endogène de la fertilité des terres agricoles à Poukperk dans la commune 2 de Tandjoare au nord Togo</i>	223-236

DYNAMIQUE FONCIERE ET SES IMPLICATIONS SUR LA MAITRISE DU TERRITOIRE DANS LE DEPARTEMENT DU PLATEAU

LAND DYNAMICS AND THEIR IMPLICATIONS FOR LAND MANAGEMENT IN THE PLATEAU DEPARTMENT

ADELAKOUN Jean Raphael¹, VISSOH Sylvain^{1,3}, SEYDOU Waïdi^{1,2} YABI Ibouaïma^{1,2}

¹Département de Géographie et Aménagement du Territoire ; Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

²Laboratoire Pierre PAGNEY 'Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement (LACEEDE)'

³Laboratoire d'Etude des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR) Cotonou, Bénin

RESUME

Le foncier constitue la toile de fond de la quasi-totalité des dynamiques de développement. Dans le Département du Plateau, le foncier constitue une ressource sans laquelle, aucune production agricole n'est possible. La présente recherche vise à étudier les effets de la dynamique foncière et ses implications sur la maîtrise du territoire dans le Département du Plateau.

Les données utilisées sont les données socio-anthropologiques relatives à la gestion foncière ; aux pratiques foncières, aux mutations foncières; aux taxes et droits d'enregistrement fonciers, aux conflits fonciers. L'étude de la croissance démographique dans le Département du Plateau a été faite, à partir des données des RGPH (1 à 4) et des données de projection à l'horizon 2030. Ces données ont été traitées grâce au logiciel SPSS IBM version 21 pour être traitées. L'analyse des résultats a été faite grâce à l'utilisation du modèle SWOT.

Dans le Département du Plateau, la dynamique foncière est source de conflits. Ainsi, les conséquences des conflits fonciers sur la maîtrise du territoire dans les Communes du Plateau sont de plusieurs ordres. Il s'agit, des conséquences sociales (35 %), conséquences économiques (58 %), difficultés de réalisation d'infrastructures socio communautaires (36 %). Mais pour réduire les conflits causés par le foncier, les stratégies ont été développées telles que la gestion par un dualisme des modes traditionnel, moderne et le code foncier. De plus le RFU et le PFR sont des instruments mis en place pour la maîtrise des territoires dans le Département du Plateau.

Mots clés : Département du Plateau, enjeux économiques, dynamique territoriale, foncier

ABSTRACT

In the Plateau Department, land is a resource without which no agricultural production is possible. The present research aims to study the effects of land tenure dynamics on land control in the Plateau Department.

The data used are socio-anthropological data relating to land management; land use practices, land changes; land taxes and registration fees, land disputes. The study of demographic growth in the Department of Plateau was made, using data from RGPH (1 to 4) and projection data for the horizon 2030. These data were processed using SPSS IBM version 21 software. to be processed. Analysis of the results was done through the use of the SWOT model.

In the Plateau Department, land dynamics are a source of conflict. Thus, the consequences of land conflicts on the control of the territory in the Communes of the Plateau are of several types: social consequences (35%), economic consequences (58%), difficulties in building socio-community infrastructure (36%). But to reduce conflicts caused by land tenure, strategies have been developed such as management by a dualism of traditional, modern modes and the land code. In addition, the RFU and the PFR are instruments set up for the control of the territories in the Department of the Plateau.

Keywords: Plateau Department, economic issues, territorial dynamics, land

INTRODUCTION

La terre sert non seulement de soubassement à toutes les activités humaines mais aussi de lien entre les vivants et les morts. Dans toutes les cultures paysannes, le rapport de l'homme à

la terre revêt une importance capitale (D. E. Akpinfa, 2006, p.7). Mais le développement de l'économie de marché a donné à la terre une valeur marchande qui s'est d'abord imposée dans les sociétés européennes, puis progressivement dans les pays africains, d'abord par le biais de la traite puis de la colonisation. Ainsi, l'attribution de la terre, son utilisation, sa vente, son achat ou sa taxation sont devenus un enjeu important de sa gestion. C'est pourquoi la terre est bien souvent à l'origine des conflits entre différents « ayants droits » sur un même espace.

Au Bénin, le taux d'urbanisation est passé de moins de 10 % en 1960 à 26% en 1992 puis à 36,7% en 2002 et environ 44 % en 2013 (INSAE, 2013, p.5 ; S. Fandohan et B. Kakpo, 2008, p.10). Cette forte urbanisation est faiblement contrôlée par les pouvoirs publics, et ce, sur plusieurs plans (L. Adjahouhoue, 2013, p.132). De plus, cette urbanisation est largement extra-légale sur le plan de l'occupation du sol : le dispositif légal encadrant l'appropriation du sol et consacrant la démarche de l'immatriculation et du titre foncier comme seule voie d'accès à la propriété foncière, est inaccessible à la majorité (89 %) de la population (coût, longueur de la procédure, nécessité d'une connaissance fine de l'administration) selon S. Vissoh (2012, p.32).

Le foncier a toujours été un grand enjeu du développement économique et social car, la terre est considérée comme la mère nourricière, le garant de la survie des populations présentes et futures, elle est l'objet de toutes les convoitises. Avec l'accroissement de la population, la baisse de la fertilité des sols, la réduction des superficies cultivables au profit de l'habitat dans les zones périphériques des centres urbains, on assiste à une compétition accrue pour l'accès à la terre (R. E. Davoudou, 2013, p. 9). La conséquence d'une telle situation est l'installation d'un climat d'insécurité foncière de plus en plus prépondérante tant en milieu urbain qu'en milieu rural (R. M. Hounkpodoté, 2008, p.8). Cette situation est renforcée par la mauvaise gestion du foncier qui se résume à l'ensemble des règles d'accès, d'exploitation et de contrôle s'exerçant sur les terres (M. Gandonou et A. Zogo, 2008, p.13).

Dans le Plateau, les problèmes fonciers n'ont pas la même ampleur que ceux de Cotonou, de Parakou et Porto-Novo. Cependant, les mêmes défis sus-décrits s'y observent. La mise en œuvre du PFR dans le département du Plateau a des effets sur la dynamique foncière et sur la maîtrise du territoire. Pour une atteinte des résultats, une démarche méthodologique a été adoptée.

1. MATERIEL ET METHODES

Approche méthodologique

Les méthodes mises en œuvre pour la collecte des informations ont pris en compte la recherche documentaire (ouvrages généraux, données démographiques) et les enquêtes de terrain dans le Département du Plateau. Ces différentes données ont été complétées par celles recueillies par les investigations sur le terrain (5 Communes du Département du Plateau).

Les investigations sur le terrain sont faites à partir de la détermination d'un échantillonnage. L'échantillon a été déterminé par la méthode de choix raisonné. Les critères utilisés dans le cadre de la présente recherche sont entre autre : avoir au moins trente (30) ans, avoir vécu dans la localité tout au moins les dix dernières années avant l'enquête, être propriétaire de domaine.

La détermination de la taille de l'échantillon a été faite suivant la formule de D. Schwartz (1995) qui se présente comme suit : $\beta = Z\alpha^2 \times pq/i_2$ avec :

β = taille de l'échantillon (β a été déterminé pour chacune des communes) ;

$Z\alpha = 1,96$: écart réduit correspondant à un risque α de 5 % ;

i = précision désirée égale à 5 % selon la technique de l'INSAE ; $q = 1 - p$;

p = la proportion des ménages disposant de biens fonciers dans le secteur de recherche ;

L'enquête de terrain a été réalisée avec des outils de collecte tels que : le questionnaire, le guide d'entretien, une grille d'observation et un appareil photographique.

La méthode ECRIS est utilisée pour montrer les rapports de forces entre les acteurs du foncier dans le département. Les résultats obtenus ont été analysés grâce au modèle PEIR. Le modèle PEIR qui signifie Pressions, Etat, Impact, réponses a permis de déterminer les options stratégiques envisageables au niveau d'un domaine.

Milieu de recherche

Le département du Plateau est caractérisé par un climat de type soudano-guinéen à deux saisons de pluies avec une hauteur annuelle comprise entre 800 mm et 1 200 mm dans sa partie Ouest et entre 1 000 mm et 1 400 mm dans sa partie Est (A. Akindélé, 2009, p.31). Le département présente une diversité de sols. On distingue des variétés de ferralitiques, ferrugineux et hydromorphes (A. Akindélé, 2009, p.33). Le département du Plateau est situé au sud-est du Bénin, entre 6° 20' et 7° 40' de latitude nord et entre 2° 20' et 2° 46' de longitude est. Il comprend cinq (5) Communes (Kétou, Pobè, Adja-Ouèrè, Sakété et Ifangni), deux cent dix-huit (218) villages regroupés en vingt (29) Arrondissements. Il couvre une superficie de 3 264 km², soit environ 3 % de la superficie nationale (INSAE, 2016, p. 3). Il est limité au nord par le Département des Collines, à l'est par la République Fédérale du Nigéria, à l'ouest par le Département du Zou et au sud par le Département de l'Ouémé (figure 1).

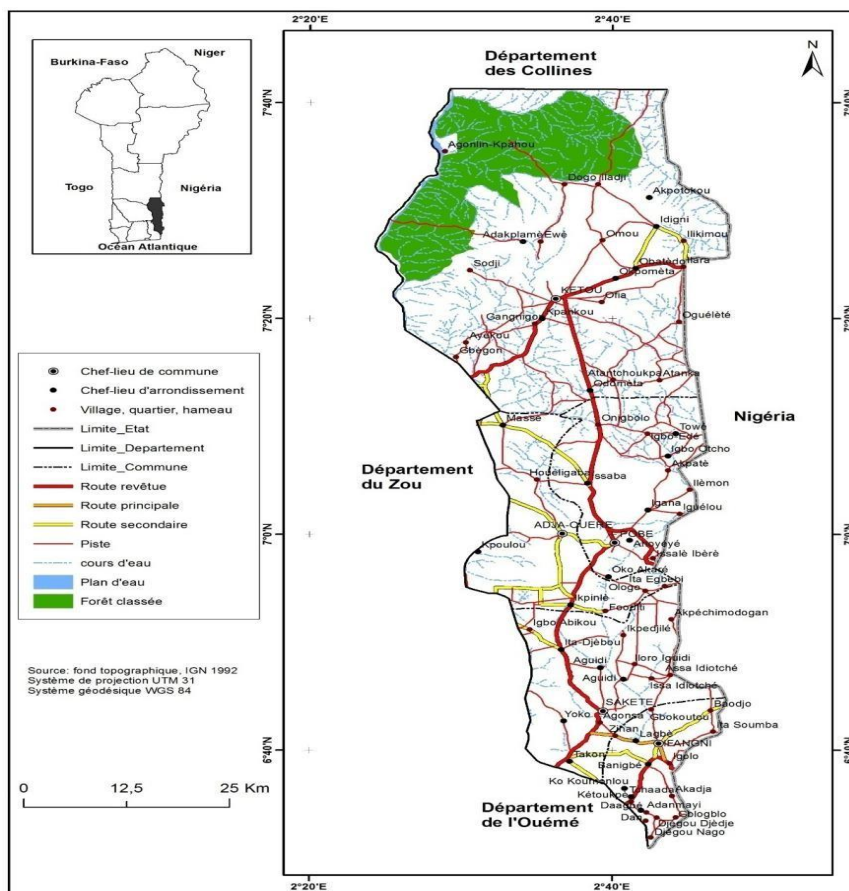


Figure 1 : Situations géographique et administrative du Département du Plateau

2. RESULTATS

Impacts des difficultés de la gestion du foncier sur le développement des villes dans le Département du Plateau

Conséquences économiques de la gestion foncière

Les conséquences économiques de la gestion foncière sont relatives, aux dommages économiques, à l'inhibition des investissements engendrés par les conflits fonciers, aux pertes de temps subies par les différentes parties dans le cadre du processus de règlement des conflits fonciers caractérisés par d'innombrables procès tant en instance qu'en appel. Ce qui impacte significativement le rendement et l'exercice d'activités économiques par les parties en cause. Pour les investisseurs rencontrés, les conflits fonciers ont contribué à la mise en place d'un environnement préjudiciable à toute initiative d'investissement. Les pertes financières générées par les ventes frauduleuses dont peuvent être victimes les opérateurs économiques, les procédures judiciaires sans fins et les importantes dépenses réalisées dans le cadre du règlement des conflits fonciers sont autant de goulots d'étranglements à l'activité économique.

Face à de telles réalités, les potentiels investisseurs (35 %) déplacent leurs projets vers d'autres villes ou attendent une amélioration des dites conditions avant la mise en œuvre de leur projet. Les opérateurs (58 %) économiques rencontrés dans le secteur de recherche lors des travaux de terrain estiment que les casses répétées auxquelles les populations sont confrontées et la précarité des droits relatifs à la ressource foncière participent à l'installation d'un environnement défavorable à l'investissement. De même, les pertes enregistrées dans le cadre d'achat de parcelles auprès de personnes n'en détenant pas les droits réels plombent dans ce contexte, le démarrage des activités pour lesquelles une telle acquisition a été faite. Ce qui impacte significativement le financement des actions de développement local dans le secteur d'étude.

Conséquences sociales de la gestion foncière

Les conséquences sociales de la gestion foncière prennent en compte : les tensions sociales découlant des conflits fonciers selon 43 %, les pertes en vies humaines liées aux revendications de droits de propriétés (13 %), les arrestations réalisées dans le cadre des procédures de règlement des conflits fonciers et les contraintes de construction d'habitations pour cause de conflits (21 %). Il s'en suit que la précarité des droits de propriété relatifs au foncier met en péril la subsistance des populations et contraint leur droit à un logement décent. Puisque dans le secteur de recherche, les conflits fonciers dégénèrent parfois en affrontements mortels (35 %), ils empoisonnent les relations entre membres (65 %) d'une même communauté. De même, le risque de perte des investissements dans la construction des bâtiments du fait des conflits fonciers, amène les populations ou la mairie à repousser des projets de construction (25 %).

2.1.3. Difficultés de réalisation d'infrastructures socio communautaires

Les litiges fonciers et le blocage des opérations de lotissement dans le département du Plateau ont engendré une multitude de conséquences parmi lesquels on peut citer :

- les conséquences sur l'aménagement d'infrastructures socio communautaires ;
- les conséquences sur l'installation du réseau d'adduction d'eau potable et la fourniture d'énergie électrique ;
- les conséquences sur la gestion des ordures ménagères et des déchets liquides.

✓ Conséquences sur l'aménagement d'infrastructures socio communautaires

Les conflits fonciers constituent un facteur limitant pour la réalisation des bâtiments publics et privés. En effet, le risque de perte des investissements dans la construction des bâtiments du

fait des conflits fonciers, amène les populations ou la mairie à repousser des projets de construction. Dans d'autres circonstances, ces conflits empêchent totalement la réalisation des infrastructures socio communautaires. C'est le cas du marché de *Ita Pobè* dont les travaux d'extension n'ont pas été réalisés depuis plus de 04 ans où les fonds afférents sont mobilisés et ceci pour cause de conflits sur son site.

Par ailleurs, dans l'attente de règlement des litiges et l'aboutissement des opérations de lotissement, des populations (36 %) reportent leur projet d'amélioration de leur habitation.

✓ **Conséquences sur l'adduction d'eau potable et l'électricité**

Dans la Commune de Pobè, des quartiers tels que, Ita-atinga, Oké-Ola 2, Ossomou et Ayèrè (Commune de Pobè), Agonsa, Degue et Odanregoun (Commune de Sakété), Banigbé Nagot, et Daagbé Djedje (Commune d'Ifagni) qui sont très peu desservis en eau potable et en électricité, les autres quartiers ne sont pas couverts par les services de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) et de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE). Ceci est dû tout simplement à l'absence d'extension de ces réseaux qui sont déjà présents dans la ville, car le non aboutissement des opérations de lotissement dans les quartiers tels que : Ita-atinga, Oké-Ola 2, Ossomou et Ayèrè (Commune de Pobè), Agonsa, Degue et Odanregoun (Commune de Sakété), Banigbé Nagot, et Daagbé Djedje (Commune d'Ifagni) empêche la SBEE et la SONEB d'étendre leurs réseaux. Or, les opérations de lotissement sont bloquées du fait des conflits fonciers qui dans leur mise en œuvre en créent d'autres problèmes. La photo 1 illustre une toile d'araignée due au problème de lotissement au quartier Oké-Ola de Pobè.



Photo 1 : Toile d'araignée due au problème de lotissement à Oké-Ola (Commune de Pobè)

Prise de vue : Adélakoun, janvier 2018

Comme l'indique la photo 1, la limite du réseau d'électricité aux secteurs lotis avec moins de conflits fonciers entraîne la naissance du phénomène de "toiles d'araignées" où des perches qui sont souvent utilisées pour transporter l'énergie électrique de ces secteurs vers les secteurs non lotis. Ce phénomène est largement répandu dans les quartiers Oké-Ola, Akossombo et Ossomou II (Commune de Pobè), Agonsa, Degue et Odanregoun (Commune de Sakété), Banigbé Nagot, et Daagbé Djedje (Commune d'Ifagni), massafè et Idénan à Kétou, Ikinlè et Oko-Akaré dans la Commune d'Adja-ouèrè selon 81 % des personnes enquêtées.

Impacts du Plan Foncier Rural (PFR)

Il s'agit de présenter les impacts du PFR sur la sécurisation et la gestion du foncier, sur les conflits fonciers, l'équité et la cohésion sociale, sur le coût de la terre et la spéculation foncière.

Appréciation des impacts du PFR par la population des villages bénéficiaires

Selon la perception des personnes interviewées dans les villages, la mise en œuvre du PFR a eu aussi bien des impacts positifs que négatifs (figure 2).

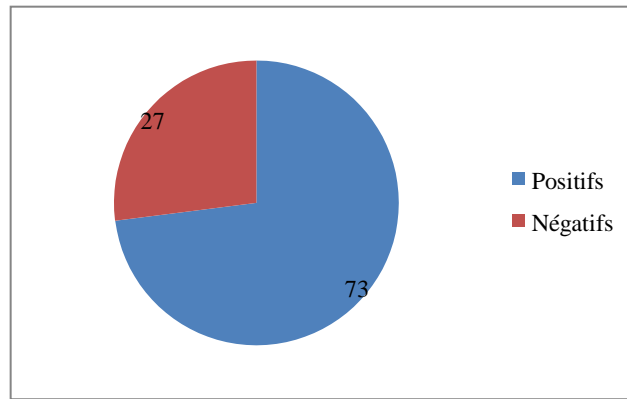


Figure 2 : Appréciations des impacts
Source : Enquête de terrain, Mars 2019

La figure 2 montre les impacts positifs (73 %) sont importantes que les impacts négatifs (27 %) du PFR. Les impacts positifs sont trois fois supérieurs que les impacts négatifs dans le cadre de la réalisation du PFR, selon la totalité des enquêtés.

Au plan positif, les enquêtés (73 %) ont déclaré que l'établissement du PFR a amélioré la sécurité foncière, ce qui s'observe à travers les cinq (05) domaines, illustrées par la figure 3.

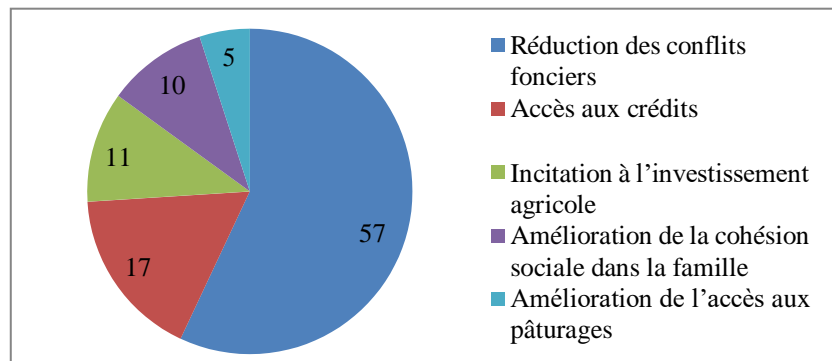


Figure 3 : Domaines améliorés par le PFR
Source : Enquête de terrain, décembre 2016

L'analyse de la figure 3 montre que les populations estiment que les impacts positifs du PFR ont plus quatre (04) fois plus d'importance dans la réduction des conflits fonciers (57 %) que l'accès aux crédits (17 %) et l'incitation à l'investissement agricole (11 %) (Cultures vivrières). Au plan négatif, les populations (17 %) estiment que la mise en œuvre du PFR a engendré l'éclatement de la propriété collective (25 %) et l'augmentation des sans terres (22 %). Pour ce qui est des effets négatifs actuels et probables des réformes foncières en milieu rural, les cinq premiers sont : le renchérissement du foncier, l'apparition des sans terres, la forte spéculation foncière, la disparition de certains modes d'accès (prêt, amodiation, donation, ...) et le risque d'envahissement par les étrangers dans les zones frontalières.

Comparaison des villages PFR aux villages non PFR

Afin de vérifier les informations fournies par les populations, une comparaison entre villages PFR et villages non PFR a été réalisée. On peut dire qu'il n'y a pas de relation significative au seuil de 5 % entre la mise en œuvre du PFR et le comportement des jeunes et des populations (déviations, chômage, etc.), d'une part, et la dynamique sociale (exode, migrations, etc.) d'autre part.

Par contre, la relation est significative au seuil de 5 % entre la mise en œuvre du PFR et les autres variables, notamment l'accès aux terres pour l'habitation, l'accès aux services sociaux

de base, l'accès aux terres pour les activités économiques, l'accès aux terres pour les investissements industriels et commerciaux, la cohésion sociale et la perception de l'Etat par les populations et l'accès aux crédits.

Impacts sur la sécurisation et la gestion du foncier

L'insécurité foncière au sud-Bénin et particulièrement dans le Département du Plateau est liée à la pression foncière relative à la poussée démographique, et a comme conséquence : la réticence des producteurs agricoles non détenteurs de droit de propriété à investir dans la terre pour accroître leur revenu agricole. En effet, le régime foncier traditionnel est marqué par la méfiance qui caractérise généralement les rapports fonciers. Cette méfiance est la conséquence de l'absence de preuve matérielle valable dans les rapports de l'homme avec la terre. L'absence de preuve satisfaisante est à l'origine des restrictions liées à l'exercice des droits d'usage en mode de faire valoir indirect (interdiction : de planter des espèces ligneuses fertilisantes, de faire des aménagements durables ; faite aux locataires ou à l'emprunteur par exemple). Ces restrictions trouvent leur fondement dans la crainte des détenteurs de terre d'être à terme usurpés par le locataire ou l'emprunteur, la présence d'arbres sur une parcelle étant l'expression dans la tradition de la propriété de la terre appartenant aux planteurs. De même, des présumés détenteurs de droits de propriété ou leurs descendants peuvent également perdre leurs droits par l'abus ou la ruse du locataire ou gageur (ou autres raisons).

En partant du principe que si les droits sont sécurisés avec le PFR, les détenteurs de droit d'usage délégué réaliseront des aménagements (la restauration de la fertilité des sols par les plantes fertilisantes, la mise en place des plantations et des dispositifs de lutte contre l'érosion, etc.) et en considérant que le phénomène d'érosion hydrique prend naissance à l'amont et s'accroît progressivement vers l'aval, alors la prise en compte des traitements d'envergure de lutte anti-érosive serait une réponse efficace dans le nouveau contexte de sécurisation foncière. Le constat fait au niveau des exploitants bénéficiaires de droits délégués d'accès à la terre dans les villages PFR, montre que les producteurs attachent une importance à la formalisation des transactions foncières. Ils ont alors la possibilité d'entreprendre des aménagements tels que la lutte anti-érosive et la restauration de la fertilité des sols avec le *Cajanus cajan* ou le *Acacia auriculiformis*.

Impacts sur les conflits fonciers, l'équité et la cohésion sociale

Selon l'appréciation des populations bénéficiaires, la mise en œuvre du PFR a favorisé une certaine sécurité foncière. Ceci résulte essentiellement de la clarification et de la matérialisation des limites des parcelles des ayants droit. Selon 89 % des personnes enquêtés, le taux de conflits fonciers est relativement plus faible (3 %) dans les villages PFR que dans les villages non PFR. De même, le pourcentage de conflits ayant connu d'issue est plus élevé dans les villages PFR, soit 63,5 % contre 21,5 % dans les villages non PFR. La satisfaction est plus remarquable dans les villages PFR indiquant que les Comités Villageois de Gestion Foncière (CVGF) contribuent assez efficacement à la gestion des conflits fonciers (tableau I).

Tableau I : Mise en œuvre du PFR dans quelques villages du Département du Plateau

Communes	Villages
Pobè	Ayèrè, zone résidentielle, Oké-Ola
Sakété	Yoko, Agonsa, Iguidi, Ita-Djèbou
Ifangni	Banigbé, Igolo, Daagbé, Adanmayi
Adja-Ouèrè	Massè, Ikpilè, Mowadani, Affacha, Okoffin
Kétou	Idigni, Omou, Adakplamè

Source : Enquêtes de terrain, mars 2019

Le tableau I présente les villages (19), où la mise en œuvre du PFR a favorisé le règlement et la prévention des conflits fonciers notamment, les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Limiter les conflits constitue une arme de réduction de la pauvreté, en ce sens que la communauté vivra dans la paix et la quiétude pour développer ses activités économiques.

Impacts sur l'accès aux crédits et les investissements agricoles

La sécurisation foncière née de l'établissement des PFR est un facteur d'incitation à l'investissement. La garantie de droits de propriété permet à l'exploitant agricole d'investir du travail ou du capital dans son exploitation. La sécurité foncière met l'exploitant en confiance et le rassure de la jouissance des fruits des terres mises en valeur. Dans les villages ayant bénéficiés du PFR, on note une forte croissance d'octroi de crédits et d'investissements (figure 4).

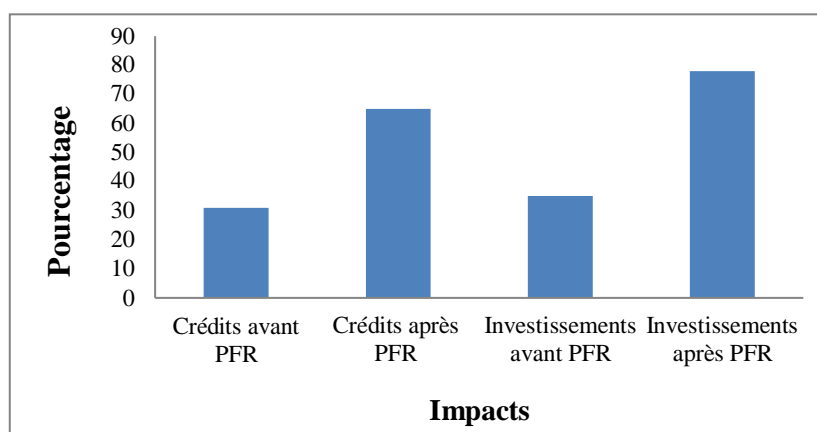


Figure 4 : Evolution des crédits et d'investissements dans les villages PFR

Source : Enquête de terrain, 2019

La figure 4 montre qu'après la réalisation des PFR dans le secteur de recherche, les crédits et les investissements sont passés du simple au double. Ainsi, il est incité à recourir à l'intensification en utilisant les engrais chimiques et organiques, et à entretenir son exploitation en temps opportun en recourant à la main-d'œuvre salariée. Avec la sécurité foncière, l'exploitant ne sera plus limité dans les cultures à développer, ce qui devra encourager la diversification agricole. Avec la détention du titre ou du certificat foncier, le propriétaire terrien peut avoir un accès facile aux crédits agricoles auprès des institutions de micro-finance. Ces crédits sont parfois indispensables pour avoir accès aux intrants déterminant pour la productivité agricole.

Impacts sur le coût de la terre et la spéculation foncière

L'établissement des PFR est un facteur de développement du marché foncier. Il entraîne le développement du droit de propriété individuel, facteur déterminant pour la marchandisation du foncier. Le renchérissement de la terre imputable notamment à la sécurisation foncière et à sa forte demande par les investisseurs nationaux et étrangers, augmenterait le coût d'accès à la terre par l'achat et la location. Cette hausse probable des prix des terres est un facteur d'exclusion des pauvres et des vulnérables.

Tableau II : Evolution du prix (en F CFA) des carrés dans le département du Plateau

Département	Communes	Prix de carré (FCFA)	
		1980-1999	2000-2016
Plateau	Adja-Ouèrè	150 000 à 200 000	500000 à 2 000000
	Ifangni	180 000 à 300 000	500 000 à 2 000 000
	Kétou	200 000 à 450 000	700 000 à 2 000 000
	Sakété	200 000 à 400 000	800 000 à 1800 000
	Pobè	150 000 à 350 000	600 000 à 2 500 000

Source : Résultats d'enquêtes, mars 2019

Le tableau II présente l'évolution des prix des carrés dans les cinq communes du département du Plateau. L'analyse du tableau montre que les prix des carrés sont passés du simple au triple dans les zones, où le PFR est mis en œuvre. Plus la terre prendra de valeur, plus les mutations foncières non monétaires vont disparaître, ce qui ferait que les catégories de populations marginalisées tels que les femmes, les jeunes et même les allochtones qui avaient accès à la terre par prêt et parfois par donation vont perdre ces opportunités d'accès.

La sécurisation foncière et le développement du marché foncier que favoriserait l'établissement des PFR inciteraient les riches et les moins riches à faire plus de spéculations foncières que d'épargner leur argent dans les institutions de micro-finance ou bancaires.

3. DISCUSSION

L'insécurité foncière est un facteur qui bloque les germes de développement économique. Ces résultats obtenus sont confirmés par les travaux de plusieurs auteurs. Pour Comby (1998), les conflits fonciers affectent une partie de l'épargne privée et le blocage des initiatives privées. Aussi l'absence de sécurité foncière a une influence négative sur les décisions d'investissements et de production des entreprises et des ménages (Li, 2010).

Ainsi, la cohésion sociale, jusqu'à l'intérieur même des familles, est profondément affectée par cette dégradation de la sécurité d'origine foncière (Bigirimana, 2011).

Les constats faits dans ce cadre, rejoignent les résultats obtenus par d'autres auteurs. Chauveau et al., (2006) faisait déjà observer que les transactions foncières peuvent en effet conduire à de fortes tensions intrafamiliales et intergénérationnelles lorsque sont contestées la légitimité de la cession en tant que telle, ou la légitimité du "vendeur". B. M. Gandonou et A. Zogo (2008, p. 5) ont aussi soulevé que les conflits intrafamiliaux qui génèrent des dissensions entre les parents et les enfants ou entre les aînés et les cadets finissent par rejaillir sur les rapports inter - communautaires.

CONCLUSION

La présente recherche a permis d'étudier les effets de la dynamique foncière sur la maîtrise du territoire dans le Département du Plateau. Les données utilisées sont les données socio-anthropologiques relatives à la gestion foncière ; aux pratiques foncières, aux mutations

foncières; aux taxes et droits d'enregistrement fonciers, aux conflits fonciers. Il ressort de l'analyse des données que la dynamique foncière est une source de conflits. En effet, les conséquences des conflits fonciers sur la maîtrise du territoire dans les Communes du Plateau sont les conséquences sociales, économiques, les difficultés de réalisation d'infrastructures socio communautaires. Mais pour réduire les conflits causés par le foncier, les stratégies ont été développées, le RFU et le PFR sont des instruments mis en place pour la maîtrise des territoires dans le Département du Plateau.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADJAHOUHOUE Laurent (2013) : *Dynamiques sociales autour du foncier périurbain de Cotonou au Bénin*. Thèse de doctorat unique, Abomey-Calavi UAC, 293 p.

AKINDELE Akibou (2009) : *Interprétation socio-anthropologique des indicateurs environnementaux de la dynamique du climat dans le département du Plateau*. Mémoire de maîtrise de Géographie, UAC/FLASH/DGAT, 65 p.

AKPINFA Dossou Edouard, (2006) : *Problématique de la gestion foncière dans les centres urbains secondaires du Bénin*. Mémoire de Maîtrise. Université d'Abomey-Calavi, pages 76

BIGIRIMANA Gervais (2011) : Guide pratique de la gestion foncière décentralisée, Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du Burundi, p.51.

CHAUVEAU Jean Pierre (2006) : "Question foncières et construction nationale en Côte d'Ivoire: les enjeux silencieux d'un "coup d'Etat" in *Politique africaine*, No. 78, juin, pp.94-125.

COMBY Jule (1998) : Réforme du droit foncier au Bénin. Etude de faisabilité. SERHAU- SEM, 96 p.

DABIRE B. et ZONGO M. (2005) : L'impact de la crise ivoirienne sur l'accès à la terre dans la province de la Comoé. Note de synthèse CLAIMS, UERD, Ouagadougou.

DAVOUDOU Roger Enangnon, (2013) : *Problématique de la gestion du foncier dans la ville de Bohicon*. Mémoire de maîtrise, DGAT/FLASH/UAC, 59p.

FANDOHAN Sylvestre et KAKPO Bernardin (2008): La gestion foncière rurale communale : objectifs, processus de la réforme et grandes options des dispositifs en place Le cas du Bénin. Atelier d'échanges sur les pratiques de sécurisation foncière à l'échelle communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, Cotonou, 17 p.

GANDONOU Bertin M. et Zogo Antoine (2008) : Les procédures d'identification et de validation juridique des droits et mutations au Bénin. Atelier d'échanges sur les pratiques de sécurisation foncière à l'échelle communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, Cotonou, 22 p. (Li, 2010).

INSAE (1979, 1992, 2002, et 2013) : Recensement général de la population et de l'habitat

SCHWARTZ Daniel (1995) : Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes. 4è édition (Editions médicales Flammarion), Paris, 314 p.

Vissoh Sylvain (2012) : *Accès et occupation du sol dans les villes de Dassa- Zoumè et de Savalou, une contribution à l'étude du foncier dans les villes secondaires du Bénin*. Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi, 313 p.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 01 au 31 août 2020.

Retour d'évaluation : 30 septembre 2020.

Date de publication : 15 décembre 2020.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.3.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses. Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l’auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d’un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d’un ouvrage, d’un mémoire ou d’une thèse, d’un rapport, d’une revue ou d’un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d’édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l’édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d’auteur.

Références bibliographiques Article

dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l’espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d’opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l’espace public à Abidjan. In : *L’Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d’ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L’harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

Frais d’inscription

Les frais de soumission sont fixés à 40.000 FCFA (quarante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s’acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu’après paiement par les auteurs des frais d’instruction et de publication qui s’élèvent à quarante mille francs (40.000 F CFA) par envoi Western Union, RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l’adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l’une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77